Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260330-2026_04_03-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en maire, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 25 mars 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Valérie PITOIS, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Laurence DOUABIN, Dany LE MOUNIER, Michaël BÉZIEL, Alexandra BOULAU, Florence GOURDIN, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN, Théo VOGEIN.

Absent : Sonia BERNAT

Secrétaire de séance : Suzanne BRÉGU-HAMON

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 18 **Votants** : 18

Délibération n°2026.04.03

Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal – Désignation des délégués.

Il est rappelé au Conseil municipal qu'à la suite des élections du 15 mars 2026 et, conformément aux dispositions des articles L.5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, chaque commune, située sur le territoire des EAUX DE LANDAL, dispose de trois représentants au sein du Comité syndical : deux délégué titulaires et un délégué suppléant.
Il est précisé au Conseil municipal que conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Locales qui précise que les délégués sont élus par chaque Conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le résultat du vote du Conseil municipal est le suivant :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE :
Candidat : M. LAPRA Johny
Nombres de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18
Pour : 18 Blancs, nuls : 0
M. LAPRA Johny est élu délégué titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

DÉLÉGUÉ TITULAIRE :
Candidat : M. TESNIÈRE Patrice
Nombres de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18
Pour : 18 Blancs, nuls : 0
M. TESNIÈRE Patrice est élu délégué titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :
Candidat : Mme BELLOIR Isabelle
Nombres de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 18
Pour : 18 Blancs, nuls : 0
Mme BELLOIR Isabelle est élue déléguée suppléante du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260330-2026_04_03-DE

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 31/03/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Suzanne BRÉGU-HAMON

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)